

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article729>



**MOTION POUR LE
RÃ‰TABLISSEMENT DE
Lâ€™HEURE DE
LABORATOIRE POUR LES
PROFESSEURS DE
TECHNOLOGIE**

Date de diffusion en ligne : dimanche 25 janvier 2015

- Vie de l'association - Actions et rencontres -

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

À l'établissement de l'heure de laboratoire pour les professeurs de Technologie.

Le décret n° 2014-940 du 27 octobre 2014 supprime cette heure en la maintenant sur les autres disciplines scientifiques ce qui constitue indiscutablement une discrimination.

l'association nationale pour l'enseignement de la technologie (ASSETEC) a déposé avec l'association PAGESTEC un recours en Conseil d'Etat demandant l'annulation de ce décret.

En attendant la décision du Conseil d'Etat qui, nous l'espérons, nous redonnera l'heure de laboratoire, nous demandons un traitement égalitaire entre les professeurs de Technologie et les professeurs de Sciences à savoir à minima une indemnité IMP de 1250 euros pour chaque enseignant de Technologie à l'instar de leurs collègues de Sciences.

Cette demande est motivée du fait des nombreux matériels, maquettes didactiques, outils et machines utilisés dans les salles de Technologie et qui demande du temps pour la préparation, et l'entretien.

Professeurs de Technologie 10€